

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 12

Artikel: Pour les vieillards et les orphelins!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seconde par une faculté de conception peu commune. Il n'ignorait pas que dans le mouvement ouvrier il n'existe pas de dogme infaillible et il l'a aussi déclaré dans la préface de l'histoire de l'Union syndicale suisse (de J. Hüppy, 1910) où il dit: «Il s'est opéré dans le domaine des faits économiques des évolutions étonnantes. Qui aurait pu, il y quarante ans, en avoir une idée? Qui aurait pu prédire les révoltes qui allaient se produire au cours des années qui allaient suivre? Nous étions dans l'incertain, nous cherchions et serons obligés de continuer à chercher. Pour rester sur un terrain ferme, la théorie et la tactique du mouvement ouvrier doivent toujours s'orienter d'après les événements. C'est là la quintessence des enseignements de Karl Marx dont la signification n'a rien perdu de son actualité.» Cette constatation était le fruit de l'expérience de plusieurs dizaines d'années.

Après la fondation du Secrétariat ouvrier suisse en 1887, celui-ci fut le principal domaine d'activité du camarade Greulich. Les travaux prévus au programme se heurtèrent à des difficultés insurmontables dues aux modestes moyens financiers dont on disposait. L'«Arbeiterbund» était trop faible pour soutenir le secrétariat. Quel genre d'organisations n'y avait-il pas là; la Société du Grutli, le parti socialiste, l'Union syndicale, des caisses de maladie, des sociétés ouvrières catholiques, etc. Le Conseil fédéral même avait posé la condition que seuls les citoyens suisses pouvaient avoir le droit de vote dans l'«Arbeiterbund», fait qui contribuait à annihiler l'intérêt qu'une bonne part des membres aurait pu vouer au mouvement ouvrier. En dépit de cela, il fut tout de même accompli un travail important. Citons entre autres: la statistique sur les accidents de 1886, 1887 et 1888; des rapports sur les installations de protection ouvrière dans les établissements de Paris (à l'occasion de la visite de l'Exposition universelle de 1889); une enquête sur le point de vue des ouvriers à l'égard de la législation fédérale concernant l'assurance maladie et accidents (1893); un rapport sur l'application de la loi sur les fabriques (1899); des mouvements de salaire et des grèves depuis 1860; un tableau sur la législation de protection ouvrière dans les différents pays (1897); le congrès international concernant la protection ouvrière (1897); le secours de chômage et bureau de placement (1901); statistique sur les salaires (fluctuations) 1908; l'exposition de travaux à domicile de 1909 et la statistique des ménages de 1912.

Tous ces travaux ont contribué au développement de la législation en matière de protection ouvrière et d'assurance sociale. Des petites requêtes et enquêtes, nous ne voulons pas nous donner la peine d'en parler. En dehors de cela, le Secrétariat et en particulier le camarade Greulich, étaient obligés de vouer une attention des plus soutenue au développement de l'Union syndicale.

Au commencement du siècle fut soulevé le problème de la neutralité politique des syndicats, lorsque les ouvriers catholiques commencèrent à fonder des organisations professionnelles. La liquidation de cette affaire traîna jusqu'au congrès syndical de Lucerne en 1904, moment où fut repoussée l'entente avec les chrétiens-sociaux. Le camarade Greulich, fort de sa conviction, fit tous les efforts pour éviter la scission confessionnelle dans le mouvement ouvrier. Ce fut en vain.

Ensuite vint la période de réorganisation de l'Union syndicale elle-même. Il s'agissait de mettre les fédérations professionnelles sur un pied d'autonomie et de faire disparaître le chaos régnant au sujet de la tactique à suivre par les syndicats. En outre, il y avait une grande activité à déployer pour consolider des fédérations en train de se constituer et pour engager les fédérations hésitantes à adhérer à l'Union syndicale. Les derniers efforts furent faits en particulier pour les

cheminots. Les problèmes de cette période ont été exposés par le défunt dans sa brochure «La réorganisation de l'Union syndicale» parue en 1902 et dans une deuxième brochure éditée en 1903 «Où voulons-nous aller?» La période de réorganisation se termina par le congrès de 1908. Depuis lors, l'Union syndicale revêt la forme actuelle.

Ce qui est particulièrement remarquable, c'est que le camarade Greulich ne s'est durant cette période jamais placé à un point de vue doctrinaire, mais avec une souplesse remarquable a toujours cherché la solution la plus rationnelle pour les intérêts en jeu.

Après la réorganisation, il fut toujours le plus fidèle et dévoué conseiller de l'Union syndicale, dont les avis faisaient autorité. Dans l'«Arbeiterbund», le développement fut moins réjouissant, les organisations chrétiennes ne pouvaient pas pardonner au camarade Greulich de s'être jeté corps et âme dans le mouvement socialiste et d'être un militant infatigable de nos syndicats. Ils se séparèrent ainsi de l'«Arbeiterbund», association qui constitua dès le début un assemblage d'éléments hétéroclites — dès la fondation on le représentait comme un monstre ayant la tête rouge (socialiste), le tronc blanc (économique opportuniste) et une longue queue noire.

En 1920, le secrétariat fut repris par l'Union syndicale et notre papa Greulich fut dès lors complètement à son service.

Ce fut pour lui malgré son grand âge une véritable joie et un besoin de mettre toute son énergie au service de notre cause. C'est ainsi qu'il fut au premier plan des lutteurs contre la loi Häberlin et contre la révision de l'article 41 de la loi sur les fabriques. Sa brochure: «La lutte pour une meilleure humanité» fut vendue par milliers d'exemplaires. Dans la lutte pour l'assurance vieillesse-invalidité et survivants, il fut également en tête.

Or, maintenant notre camarade inlassable repose en paix. Il fut pour nous un chef vénéré et un brillant exemple de fidèle accomplissement du devoir. Bien souvent nous déplorons encore l'absence d'Herman Greulich. Néanmoins son esprit vit en nous. La semence qu'il a jetée lèvera et portera des fruits précieux et abondants.



Pour les vieillards et les orphelins!

Ouvriers, employés, fonctionnaires!

La votation du 6 décembre a pour vous une grande importance. Il s'agit de savoir si le peuple veut inscrire dans la constitution fédérale les articles 34quater et 41ter accordant à la Confédération le pouvoir de légiférer en matière d'assurance vieillesse-invalidité-survivants.

Sans l'acceptation de ces deux articles constitutionnels, aucune loi ne peut être élaborée dans le domaine des assurances sociales.

Voilà trente ans qu'elles sont promises au peuple, il serait temps de les réaliser.

Sans doute, le projet ne donne pas satisfaction complète aux revendications légitimes de la classe ouvrière. Mais c'est un commencement susceptible de perfectionnement.

La votation sur l'initiative Rothenberger nous a permis de mesurer la puissance des adversaires de toute assurance sociale.

Ces adversaires n'ont pas désarmé. Des promesses faites alors au peuple, ils n'en ont cure.

Déjà la grande banque, la grande industrie, les intéressés aux compagnies d'assurance sur la vie, tous craignant pour leurs bénéfices ou leurs dividendes, ont jeté le poids de leurs moyens financiers puissants pour faire échouer ce projet.

Ouvriers, employés, fonctionnaires
défendons-nous!

Le contingent des adversaires de ce projet augmente de jour en jour. Sournoisement, la campagne négative s'organise. Ne soyons pas dupes d'hypocrites manœuvres. Ne prenons pas la lourde responsabilité d'un échec par une coupable indifférence.

Certains adversaires vous disent: le projet soumis est insuffisant, pour d'autres il va trop loin.

Ne tombez pas dans le piège qu'ils vous tendent mais dites vous bien que c'est un commencement qui s'améliorera d'autant plus vite que le nombre des acceptants sera considérable.

Songez à nos vieillards, aux veuves et aux orphelins.

Ne cédez pas à l'indifférence et à la politique du «tout ou rien».

La classe ouvrière doit manifester sa ferme volonté de réaliser enfin les bases d'une assurance vieillesse-invalidité-survivants.

Que par centaines de mille elle se rende aux urnes pour y déposer un

oui

convaincu.

Vive la solidarité de la classe ouvrière!

Le comité de l'Union syndicale suisse.



La banque syndicale

Dans divers milieux et à plusieurs reprises l'idée de créer une banque ouvrière fut agitée. Déjà en 1920 on en discutait à une journée communale convoquée par le parti socialiste suisse à Zurich. On songeait alors à une banque ouvrière et communale. Des conditions draconiennes faites injustement à des communes socialistes par les banques en avaient donné l'idée. Le parti socialiste et l'Union syndicale constituèrent une commission mixte pour en poursuivre l'étude. Cette commission se réunit une fois en deux ans sans aboutir à un résultat pratique. La question n'était d'ailleurs pas mûre. Une consultation des fédérations et des cartels syndicaux ne laissa subsister aucun doute à ce sujet. La crise économique donnait d'ailleurs d'autres soucis à ces organisations.

Des circonstances particulières ont fait rebondir la question ces derniers temps. L'Union syndicale en reprend l'étude avec le concours des principales organisations affiliées. Cet examen se poursuit et pourrait bien aboutir à un résultat favorable. La sympathie des milieux intéressés est acquise au projet. Les moyens financiers ne feraien pas défaut à une institution de ce genre. Il reste à envisager les difficultés d'ordre technique. Ce qui n'est pas peu de chose.

Le présent article résume la discussion qui s'est déroulée à une première réunion tenue récemment à Lucerne.

Avons-nous besoin d'une banque syndicale?

Avant toute chose, c'est à cette question qu'il faut répondre et dans l'affirmative, examiner de quelle manière une banque ouvrière doit fonctionner.

Les fédérations syndicales possèdent ensemble une fortune de 12 millions de francs. A cette somme s'ajoute

la fortune des sections et de coopératives de production. Une grande partie de cet avoir est déposé dans les banques qui l'emploient à leurs affaires de bourse et de spéculation, c'est-à-dire dans un but totalement opposé à celui des organisations syndicales. D'un autre côté, les entreprises d'économie collectives souffrent terriblement de manque de capitaux et sont de ce fait gênées dans leurs moyens de développement. Les banques ne leur accordent qu'avec peine une aide financière et quand elles s'y résolvent c'est toujours à des conditions onéreuses.

La petite épargne ouvrière se chiffre dans l'ensemble du pays par plusieurs centaines de millions. Ces sommes ne sont pas utilisées par les banques dans un sens favorable à notre action sociale. Bien au contraire. Des communes suisses sont souvent mises dans de pénibles difficultés financières et livrées à la merci des banques, par simples raisons politiques.

Que de fois, dans l'action syndicale, au cours d'un mouvement pour l'amélioration des conditions de travail n'a-t-on pas rencontré l'intervention directe ou cachée des banques? Leur influence dans ces circonstances est déterminante. L'industrie dépend complètement des banques et celles-ci se tiennent toujours au premier rang lorsqu'il s'agit d'aggraver les conditions d'existence de l'ouvrier. Des industriels ont été menacés de retrait de crédit s'ils se refusaient à prolonger la durée du travail dans leurs établissements. Des interventions de ce genre furent même constatées dans des administrations communales. Et quel fut le rôle des banques dans les votations populaires? Dans la campagne pour l'assurance en cas d'accident, ou le prélèvement sur les fortunes, dans celle sur l'initiative Rothenberger et en tant d'autres circonstances?

Les grandes banques dominent actuellement complètement la vie économique des peuples. Il est pénible de penser que les fonds de milieux ouvriers contribuent à leur propre asservissement.

Le moment pourrait arriver où les coopératives de consommation ou de production se verront privées de tout crédit de la part des banques. Il est d'élémentaire prudence de ne pas s'en remettre totalement au bon plaisir d'adversaires de notre mouvement. La création d'une banque syndicale est dans la ligne de nos efforts vers la transformation du régime capitaliste en une société basée sur des principes d'économie collective. Cette transformation ne se fait pas d'elle-même; nous devons l'encourager.

Certes, sur ce point, les idées les plus diverses se font jour dans la classe ouvrière. Chacun envisage la transformation sociale à sa manière. Jamais on n'éclairera assez nos camarades sur les questions économiques. On ne doit pas éveiller des illusions sur la création d'une banque syndicale. La classe ouvrière doit prendre conscience de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas.

Les syndicats n'ont pas tout leur argent placé dans des banques. Des sommes importantes sont investies dans des coopératives. Ils n'y ont pas toujours des possibilités de contrôle suffisantes et les dangers de perte existent malheureusement. La création d'une instance centrale de contrôle serait indiquée et une banque peut jouer ce rôle.

Les raisons qui militent pour la création d'une banque peuvent se résumer comme suit: Développement de l'économie collective, formation d'individualités capables dans la vie économique, utilisation de la fortune des syndicats à des buts d'économie collective, création d'une instance centrale de contrôle, garantir l'avoir des syndicats de l'entreprise capitaliste, organiser la puissance d'épargne de la classe ouvrière comme on organise la puissance d'achat des coopératives, création d'unions de